



Pour diffusion immédiate

Le 31 janvier 2007

Symbole: AZM.Croissance TSX

Communiqué de presse

Azimut et Majescor signent une lettre d'entente sur le projet uranifère Rae Sud, région de la Baie d'Ungava, Québec

Exploration Azimut Inc. (« Azimut ») et **Majescor Resources Inc.** (« Majescor ») annoncent la signature d'une lettre d'entente sur le projet Rae Sud. Suivant cette entente, Majescor peut acquérir d'Azimut 50% d'intérêt sur une période de 5 ans et un intérêt additionnel de 15% avec une étude de faisabilité bancaire. Cette entente d'option reste sujette à l'approbation des autorités compétentes.

La propriété Rae Sud, est localisée à l'est de la Baie d'Ungava dans le nord du Québec, environ 130 km à l'est de la ville de Kuujuaq. Détenue à 100% par Azimut, le projet consiste en 3 blocs de claims totalisant 1 861 claims et 858 km² (voir figure ci-jointe). Cela inclut 475 claims, récemment acquis, pour lesquels la confirmation du Ministère des ressources naturelles et de la faune du Québec est attendue. Le bloc de claims le plus important de la propriété s'étend sur 65 km de long.

Rae Sud couvre une forte anomalie en uranium d'extension régionale dans les sédiments de fonds de lacs. Le projet est localisé environ 80 km au sud de la propriété Rae Nord où les résultats initiaux d'exploration pour l'uranium sont très encourageants (communiqués de presse du 11/10/06 et du 29/11/06). Suite à une modélisation prévisionnelle du potentiel en uranium, réalisée par Azimut à l'échelle du Québec, Azimut a acquis 3 propriétés-clés dans la région de la Baie d'Ungava (Rae Sud, Rae Nord et Lac Daniel) totalisant 4 406 claims et couvrant 2 007 km². Rae Sud fait partie de la même cible d'envergure régionale que Rae Nord et présente, a priori, un potentiel d'exploration comparable.

Majescor peut acquérir un intérêt de 50% sur le projet Rae Sud aux conditions suivantes:

- Paiements de 100 000 \$ à la signature, 83 000 \$ au 1^{er} anniversaire et 50 000 \$ les 3 années subséquentes pour un total de 333 000 \$. Majescor émettra également 710 000 actions ordinaires à Azimut et 710 000 actions additionnelles au 1^{er} anniversaire de l'entente.
- Dépenses minimales en travaux de 600 000 \$ la 1^{ère} année (engagement ferme) et 600 000 \$, 900 000 \$, 1 000 000 \$ et 1 500 000 \$ les années subséquentes pour un total de 4 600 000 \$.

À l'obtention par Majescor de 50% d'intérêt, Azimut retiendra un intérêt de 2% de « Yellow Cake Royalty ». Majescor aura l'option d'acquérir un intérêt additionnel de 15% avec la délivrance d'une étude de faisabilité bancaire avec les conditions suivantes:

- Émission, en une fois, de 100 000 actions de Majescor et paiements de 30 000 \$ par année pendant 5 ans pour un total de 150 000 \$.
- Dépenses minimales en travaux de 200 000 \$ par année sur une période de 5 ans.

Si Majescor décide de ne pas exercer cette option additionnelle, Majescor versera à Azimut 100 000 \$ en argent en un paiement final. Majescor sera opérateur.

Ce communiqué a été préparé par Jean-Marc Lulin, géologue, habilité à agir comme Personne Qualifiée pour la société selon la Norme canadienne 43-101. Azimut est une société d'exploration minière utilisant des méthodologies de ciblage d'avant-garde pour découvrir des gisements majeurs.

Contact et information

Jean-Marc Lulin, président chef de la direction ou Normand Champigny, VP exécutif

Tel.: (450) 646-3015 – Fax: (450) 646-3045

info@azimut-exploration.com

www.azimut-exploration.com

La Bourse de Croissance TSX (Croissance TSX) n'accepte aucune responsabilité concernant la véracité ou l'exactitude de ce communiqué.